

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Sixième session
Genève, 21 – 24 mai 2013

ePCT

Document établi par le Bureau international

RESUME

1. Le système ePCT propose désormais une large gamme de services fondés sur le Web pour les procédures accomplies par le déposant auprès du Bureau international ainsi qu'un certain nombre de services à l'intention des offices récepteurs et des administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international. Le dépôt en ligne sur le Web des demandes internationales ("dépôt ePCT") sera proposé courant 2013 et 2014, avec d'autres services à l'intention des déposants et des offices.
2. Il est également proposé d'offrir des services Web sécurisés, permettant des interactions de poste à poste quasiment en temps réel. Un examen des procédures actuelles du système PCT-EDI sera effectué afin de s'assurer que les offices recourant à des processus par lots sont en mesure d'envoyer et de recevoir tous les types de documents et de données nécessaires facilement et efficacement.
3. Les principaux objectifs des activités de développement au cours des deux prochaines années sont les suivants :
 - a) Mettre à la disposition du déposant un portail unique permettant de gérer l'intégralité de la procédure dans la phase internationale, y compris les interactions avec autant d'offices récepteurs et d'administrations internationales que possible en sus du Bureau international. Le système ePCT devrait donner autant d'informations à jour que possible sur l'état d'avancement de l'instruction des demandes internationales dans tous ces offices. Poursuivre l'amélioration de la gestion de portefeuilles, y compris du point de vue de la gestion des droits d'accès, pour les déposants de demandes internationales

multiples. Proposer des transactions centralisées en temps réel par carte de crédit pour le paiement de tout type de taxe du PCT exigible et quel que soit l'office (office récepteur, administration internationale, Bureau international) auquel le versement doit être effectué.

- b) Offrir un service complet aux offices récepteurs qui souhaitent utiliser les services électroniques hébergés pour leur compte par le Bureau international pour mener à bien leurs activités, y compris la possibilité d'offrir à leurs déposants locaux un service de dépôt électronique également hébergé par le Bureau international au nom de l'office national (ou régional).
- c) Offrir des services poste à poste assurant une interaction efficace avec les systèmes du Bureau international pour les offices récepteurs et les administrations internationales utilisant leurs propres systèmes informatiques pour administrer leurs procédures, en garantissant la capacité de transférer avec efficacité des documents et des données pour favoriser l'efficacité des offices.
- d) Offrir des services d'intégration avec les systèmes des déposants en matière d'administration de brevets en permettant l'échange automatisé de documents et de données, de manière à réduire le temps et les risques d'erreurs associés à la copie de fichiers et d'informations.
- e) Dans la mesure du possible, éliminer les retards dans l'acheminement du courrier postal et les coûts connexes et améliorer la qualité du traitement en permettant la transmission électronique officielle de documents et d'informations entre deux points quelconques du système (déposant, office récepteur, Bureau international, administrations internationales et tiers). Permettre l'utilisation et la réutilisation de l'information déchiffrable par machine de manière à automatiser les processus et à éliminer les retards et les erreurs causés par la nécessité de transcrire l'information.
- f) Améliorer l'accès électronique à l'information pour les offices désignés, en particulier en ce qui concerne les cas d'ouverture anticipée de la phase nationale et l'accès aux documents qui ne figurent pas dans les systèmes PATENTSCOPE et PADOS, tels que les citations accompagnant les observations des tiers.
- g) En fonction des discussions avec les déposants et les offices, offrir des services pour aider les déposants et les offices désignés à assurer une entrée dans la phase nationale efficace, en optimisant l'utilisation des données bibliographiques qui se trouvent dans les systèmes du Bureau international.

SERVICES EXISTANTS A L'INTENTION DES OFFICES ET DES DEPOSANTS

ePCT pour les déposants

4. Le système ePCT offre actuellement aux déposants la possibilité d'effectuer la quasi-totalité de leurs opérations avec le Bureau international (y compris le Bureau international agissant en qualité d'office récepteur) sur un portail électronique unique. Les exceptions sont les suivantes :

- a) le dépôt électronique (un service de dépôt sur le Web est en phase pilote et devrait être ouvert à tout déposant effectuant un dépôt auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur au cours du premier semestre de 2013);

b) la fourniture de copies certifiées conformes de documents de priorité émanant d'offices qui soit ne participent pas au service d'accès numérique aux documents de priorité de l'OMPI, soit émettent des documents de priorité électroniques certifiés numériquement;

c) le paiement électronique intégré (un système distinct de paiement en ligne par carte de crédit existe, mais il requiert la saisie de codes permettant d'associer le paiement à l'acte concerné).

5. Nombre des transactions significatives avec le Bureau international peuvent désormais être effectuées au moyen d'"actions" consistant pour le déposant à saisir des données qui sont importées directement dans les systèmes du Bureau international pour accomplir la fonction requise, sans que le Bureau international ait à interpréter et transcrire les données à partir d'une lettre. Cela augmente la rapidité du traitement et réduit considérablement le risque d'erreurs.

ePCT pour les offices

6. Le système offre actuellement aux offices récepteurs et aux administrations internationales la possibilité de communiquer des exemplaires originaux au Bureau international, de consulter les données bibliographiques et les documents les plus récents figurant dans les dossiers du Bureau international concernant les demandes internationales pour lesquelles l'office agit dans la qualité pertinente et de transférer par voie électronique de nouveaux documents relatifs à une demande internationale directement dans les fichiers du Bureau international. Des "actions" sont également prévues pour notifier le fait qu'une demande internationale ou une revendication de priorité a été retirée ou est réputée avoir été retirée.

Principales caractéristiques

7. Les principales caractéristiques du système sont les suivantes :

a) La sécurité comme principe fondamental de conception.

b) L'accès à la même information avec les mêmes vues pour les déposants et les offices que pour l'office récepteur ou l'administration internationale (sauf si des différences sont expressément requises).

c) Le transfert électronique de documents et la possibilité de les voir immédiatement dans le dossier, avec les informations relatives à l'état d'avancement du traitement.

d) Un nombre croissant de services dans le cadre desquels les données sont saisies directement par le déposant ou l'office concerné, plutôt que de figurer dans une lettre ou un formulaire à interpréter et à transcrire.

e) La validation des données par la même base de règles opérationnelles que celle utilisée par les systèmes internes du Bureau international.

f) Un système modulable de droits d'accès à différents niveaux, essentiellement sous le contrôle du déposant mais avec la possibilité pour le Bureau international de suspendre ou de couper l'accès si nécessaire.

g) Des notes informelles associées aux fichiers personnels et de groupe, non visibles par le Bureau international et les autres offices, pour aider les déposants à signaler les opérations en instance et faciliter la collaboration.

- h) Un service de messagerie sécurisé permettant de se mettre en rapport avec le Bureau international sans avoir besoin d'écrire et de soumettre une correspondance officielle.
- i) Des outils de gestion de portefeuille, y compris un moteur de recherche selon différents critères et l'envoi de notifications lorsque certains événements se produisent, tels que des actes liés à l'instruction de la demande (nouveaux documents, par exemple) ou l'expiration imminente de certains délais.

Disponibilité et utilisation du système

8. À la mi-mars 2013, les services ePCT à l'intention des déposants étaient utilisés par plus de 6000 déposants ou mandataires de plus d'une centaine de pays, permettant de gérer des portefeuilles allant d'une seule à plus de 500 demandes internationales, dont certaines déposées auprès de 30 offices récepteurs différents.
9. Au même moment, 22 offices agissant en leur qualité d'office récepteur avaient accès aux services, dont neuf également en leur qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international.
10. L'utilisation du système devrait augmenter considérablement dès lors que le dépôt ePCT sera largement accessible et que le système pourra être utilisé pour la communication avec d'autres offices que le Bureau international.

DÉVELOPPEMENT FUTUR

11. Il est prévu d'apporter dans un avenir proche un large éventail d'améliorations au système ePCT pour les déposants, telles que la mise en œuvre intégrale du dépôt ePCT visé au paragraphe 4.a), une meilleure intégration des services de paiement électronique et diverses améliorations concernant les "actions" et la gestion de portefeuilles. Il est également prévu de proposer des "services Web" permettant un certain degré d'intégration des services ePCT avec les systèmes de gestion des brevets ou d'enregistrement des dépôts. Cependant, la plupart des éléments "phares" des activités de développement prévues pour les deux prochaines années concernent soit les services à l'intention des offices soit les services permettant au déposant d'interagir avec d'autres offices que le Bureau international.

Services à l'intention des offices récepteurs

12. Il est prévu d'offrir aux offices récepteurs un service complet hébergé par le Bureau international et accessible au moyen d'une connexion sécurisée par navigateur Web. Cette initiative a débuté par la mise en œuvre des fonctions indiquées au paragraphe 6 et se poursuivra par étapes, avec le déploiement progressif de nouvelles fonctions qui peuvent être utilisées de manière autonome jusqu'à ce que le service à l'intention des offices récepteurs soit complètement mis en œuvre.
13. L'ordre exact dans lequel les fonctions seront développées n'a pas été finalisé et certains éléments n'ont encore qu'au stade de la validation, mais l'approche devrait globalement être la suivante :
 - a) Permettre la consultation des dossiers du Bureau international et le transfert électronique des documents au Bureau international (déjà disponible).

- b) Permettre aux offices récepteurs qui le souhaitent d'accepter les dépôts électroniques provenant du service de dépôt ePCT sur le Web avec pour tout système informatique local un ordinateur doté d'un navigateur classique et d'une connexion à l'Internet.
 - c) Prévoir des "actions" pour l'automatisation de fonctions supplémentaires, générant dans la mesure du possible des informations directement utilisables, les formulaires classiques étant produits uniquement dans la mesure nécessaire pour les enregistrements ou le traitement des dossiers classiques par le déposant.
 - d) À titre de mesure provisoire en attendant que des actions soient disponibles pour toutes les fonctions, permettre l'établissement en ligne des formulaires classiques en pré-remplissant les champs pour lesquels des données sont déjà disponibles auprès du Bureau international, ainsi que le transfert électronique des résultats directement au Bureau international (le formulaire PCT/RO/105 doit être inclus dans la prochaine version aux fins de démonstration et d'autres seront ajoutés une fois reçus les commentaires des offices).
 - e) Intégrer les vues de dossiers et une série complète d'actions dans un système de gestion des dossiers permettant de consulter les documents et les actions dont le traitement n'est pas achevé et d'assigner des tâches à différents utilisateurs au sein d'un office (la prochaine version comprendra une première étape des notifications de base relatives aux nouveaux documents et événements).
14. Pour les offices qui souhaitent utiliser leurs propres systèmes locaux pour leurs activités en tant qu'office récepteur :
- a) Le protocole "minspec"¹ sera réexaminé afin de s'assurer que le service PCT-EDI pour la transmission par lots des documents est suffisant pour prendre en charge l'éventail plus large de transmissions de documents et de données qui est envisagé pour permettre d'utiliser les nouvelles fonctions offertes par le système.
 - b) Les principales fonctions du système seront accessibles au moyen de services Web sécurisés si les offices qui souhaitent mettre en œuvre les processus en temps quasi réel le demandent.
 - c) Le service de dépôt ePCT permet un remplacement direct pour le contenu et les procédures prévus par le système PCT-SAFE, les dépôts électroniques pouvant être transmis sur les serveurs existants de dépôt électronique conformes à l'annexe F sans aucune modification. Des moyens de transmission supplémentaires pourront aussi être élaborés si nécessaire à l'appui de futures améliorations.

Services à l'intention des administrations internationales

15. Il n'est pas prévu à l'heure actuelle de mettre à la disposition des administrations internationales un service complet basé sur navigateur Web étant donné que les offices qui assument cette responsabilité disposent normalement d'importantes capacités informatiques propres et qu'ils souhaiteront utiliser les outils intégrés à leurs moteurs de recherche principaux, du moins pour l'établissement des rapports de recherche internationale, des opinions écrites et des rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité.

¹ *PCT Minimal Specifications for Transmitting Documents to the International Bureau* (Spécifications minimales du PCT pour la transmission de documents au Bureau international), disponible sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse <http://www.wipo.int/patentscope/en/pct-edi/>.

16. Par conséquent, si certains services mis au point principalement pour les offices récepteurs (comme les outils de préparation des formulaires administratifs) peuvent être adaptés aux fins de leur utilisation par les administrations internationales si la demande est suffisante, les principaux outils sur navigateur supplémentaires à l'intention des administrations internationales devraient porter sur des fonctions de gestion pour faciliter la recherche et la résolution des problèmes, le recensement des tendances et la planification des besoins en termes de capacités.

17. Mis à part les systèmes basés sur navigateur, le Bureau international s'efforce de mettre au point des outils tels que des feuilles de style et des sources de données améliorées pour aider les administrations internationales à uniformiser les rapports de recherche internationale, les opinions écrites et les rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité tout en réduisant au minimum la maintenance associée à la mise à jour des formulaires en cas de modification du règlement d'exécution et des instructions administratives. L'utilisation de ces outils permettra d'améliorer la qualité et l'uniformité de la traduction ainsi que l'accès à l'information relative aux citations, tout en réduisant les coûts pour le Bureau international et les administrations internationales.

Services à l'intention des offices désignés et élus

18. Il est prévu d'offrir aux offices désignés et élus des services de transfert électronique et de consultation des dossiers fondés sur navigateur équivalents à ceux qui sont actuellement à la disposition des offices récepteurs et des administrations internationales. Cela permettra d'accéder à des documents qui ne sont pas disponibles par le biais des portails PATENTSCOPE et PADOS, tels que les documents cités accompagnés d'observations de tiers, ainsi que l'accès aux dossiers des demandes non publiées dans les cas où le déposant a demandé l'ouverture anticipée de la phase nationale.

19. Les seules "actions" fondées sur le Web actuellement envisagées pour les activités normales des offices désignés et élus sont les notifications d'événements dans la phase nationale tels que l'ouverture de la phase nationale, l'établissement des rapports de recherche et d'examen et les délivrances ou les refus, pour les offices qui souhaitent fournir ces informations mais ne sont pas en mesure d'automatiser ces processus². Ces caractéristiques permettraient au système d'offrir aux offices désignés des avis personnalisés, tels que des notifications selon lesquelles un autre office désigné a établi un rapport de recherche nationale concernant une demande internationale entrée dans la phase nationale devant le premier office mais qui n'a pas encore abouti à une délivrance ou un refus.

20. Là encore, il est également prévu d'offrir des fonctions équivalentes au moyen de services Web sécurisés, permettant aux offices désignés qui se procurent actuellement les documents de manière automatisée sur le portail PATENTSCOPE d'étendre l'éventail des documents à ceux qui ne sont jamais mis à disposition par le biais de ce service public.

Interaction entre les déposants et les offices autres que le Bureau international

21. À l'heure actuelle, le système ne permet que l'interaction entre un déposant et le Bureau international ou entre un office et le Bureau international. L'un des objectifs prioritaires du développement du système consistera à permettre aux déposants et aux offices d'utiliser le système comme moyen de communication officiel avec toute autre partie au traitement dans la phase internationale. Il s'agit d'assurer à la fois la transmission des différents documents et

² La méthode préconisée pour automatiser la communication d'informations sur la phase nationale prend également en charge d'autres informations sur la situation juridique des demandes, telles que retrait, refus, publication, délivrance et expiration. On trouvera de plus amples précisions sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse http://www.wipo.int/patentscope/en/data/national_phase/procedures.html.

éléments d'information et l'accès à une part aussi large que possible des dossiers et des informations sur la situation juridique des demandes détenus par les offices récepteurs et les administrations internationales. Ces perfectionnements visent à produire les avantages suivants :

- a) Réduction des coûts d'expédition postale et des retards dans la communication.
- b) Réduction des coûts associés à la répétition de travaux effectués inutilement ou de manière incorrecte en raison de l'utilisation de données anciennes, n'ayant pas encore été mises à jour.
- c) Utilisation accrue des données fournies directement par la source de la communication, permettant de supprimer le travail et les erreurs associés à la compréhension et à la transcription des informations figurant dans des formulaires ou des lettres sur papier.
- d) Assurance de la réception des documents et des données.
- e) Vue plus claire et plus complète de l'état d'avancement du traitement des demandes internationales pour toutes les parties concernées.

22. Ces améliorations devraient être assez simples à mettre en œuvre si elles pouvaient entrer en vigueur simultanément pour tous les déposants et tous les offices. Le délai pour l'introduction de ce service dépend essentiellement de la recherche d'un moyen fiable permettant de s'assurer que les communications ne sont pas "perdues" parce que l'expéditeur recourt à ce service alors que le destinataire n'a pas accepté de recevoir les communications de cette façon.

23. Le Bureau international étudie également la possibilité d'instaurer des services susceptibles d'aider le déposant pour l'ouverture de la phase nationale, le service ePCT lui permettant par exemple de créer un paquet personnalisé de données bibliographiques dans des formats déchiffrables par machine et par l'homme, éventuellement assorties d'autres documents, pour indiquer sa volonté d'entrer dans la phase nationale. Ce paquet serait fondé sur les données bibliographiques figurant déjà dans le système, réduisant ainsi le temps et les risques d'erreur associés à la transcription de ces informations dans les formulaires ou les systèmes nationaux.

Outils de collaboration

24. Le service offre actuellement divers outils pour faciliter la collaboration entre différents groupes de personnes qui pourraient être amenées à travailler en étroite collaboration :

- a) Un déposant pourrait laisser des "avertissements" informels non visibles des offices (y compris le Bureau international) mais qui s'afficheraient lorsqu'un déposant ouvre la demande internationale (les utilisateurs peuvent opter pour la possibilité de recevoir un message électronique lorsque de tels messages d'avertissement sont créés ou modifiés).
- b) Chaque vue de la demande internationale indique le numéro de téléphone de l'équipe de traitement chargée de l'instruction de la demande internationale au sein du Bureau international et offre un service de messagerie sécurisé permettant de transmettre rapidement les demandes de renseignement sans avoir à écrire une lettre officielle.

25. Le Bureau international examinera les possibilités d'améliorer et d'adapter ces outils pour faciliter la collaboration entre les utilisateurs de différents offices ou entre le déposant et différents offices, sans rendre l'interface trop complexe.

Services à l'intention des tiers

26. Les informations plus actualisées, précises et complètes accessibles grâce aux améliorations susmentionnées profiteront également aux tiers, même s'il convient de noter que les services d'information à l'intention des tiers continueront d'être assurés principalement par le biais du portail PATENTSCOPE, qui repose sur une copie distincte de la partie publique des informations accessibles au moyen du système ePCT, mise à jour quotidiennement, et non sur un accès direct aux données actives.

Interaction avec le service d'accès numérique aux documents de priorité de l'OMPI

27. Le système ePCT permet déjà quelques interactions basiques avec le service d'accès numérique aux documents de priorité de l'OMPI (DAS), dont la transmission de requêtes électroniques pour qu'une demande internationale déposée auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur soit mise à la disposition du DAS (avec un traitement partiellement automatisé) ou pour obtenir un document de priorité auprès du DAS (avec un traitement entièrement automatisé). Des services améliorés sont en cours d'élaboration pour donner des informations plus détaillées et immédiates sur la suite donnée aux requêtes adressées au DAS. Par exemple, il sera dans la plupart des cas possible pour le déposant de vérifier si une demande d'obtention d'un document de priorité auprès du DAS aura abouti en sélectionnant cette option dans le service ePCT, y compris avant le dépôt de la demande internationale.

Langues du système

28. À l'heure actuelle, l'interface du système et la documentation correspondante existent en anglais uniquement. Toutefois, le système est conçu pour une utilisation multilingue et il est prévu à terme d'offrir aux déposants et aux offices des services dans les 10 langues de publication du PCT, pour autant que la demande existe. Un test à petite échelle à cet égard est prévu pour le premier semestre de 2013 sur les parties relativement stables des services basés sur navigateur Web à l'intention des offices. Ce test servira à s'assurer que les fonctionnalités multilingues s'exécutent correctement et à vérifier que les formats de fichiers de données peuvent être utilisés correctement par les services de traduction à la fois pour fournir des traductions initiales de qualité et pour permettre un contrôle de version efficace dès lors que le système sera en mode multilingue complet.

EXAMEN DES EXIGENCES

29. Le Bureau International souhaite s'enquérir des besoins des utilisateurs auprès des offices et des groupes d'utilisateurs. Outre les observations éventuellement formulées au cours de la session du groupe de travail, le Bureau international s'entretiendra de ces questions avec les offices nationaux de manière informelle et au moyen de circulaires PCT afin de trouver des solutions qui donnent les meilleurs résultats pour les déposants comme pour les offices. Les commentaires et les suggestions peuvent être envoyés à tout moment à l'adresse pctbdd@wipo.int.

30. *Le groupe de travail est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]